

II. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SANS RENVOI À UNE GRANDE COMMISSION

S-11/1. Admission de la République du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 30 juillet 1980, recommandant l'admission de la République du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies²,

Ayant examiné la demande d'admission de la République du Zimbabwe³,

Décide d'admettre la République du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies.

*1^{re} séance plénière
25 août 1980*

S-11/2. Pouvoirs des représentants à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs⁴.

*17^e séance plénière
5 septembre 1980*

² Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Annexes, point 9 de l'ordre du jour, document A/S-11/10.

³ A/S-11/12. Pour le texte imprimé, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980, document S/14064.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Annexes, point 3 de l'ordre du jour document A/S-11/23.